



# Pense-bête

## Identifier le besoin d'intervention



- Identifier le (les) problème(s) à résoudre, volonté d'intervention
- Attirer l'attention des autres entreprises potentiellement concernées
- Sensibiliser les autres entreprises au problème rencontré



## Donner au projet une organisation solide

- Former une structure de travail, intégrant des acteurs aux profils différents
- Attribuer clairement les responsabilités
- Se donner une base de travail commune (lignes directrices)



## Poser un diagnostic



- Niveau d'accessibilité par route / TP / à pied / à vélo
- Existence d'une stratégie environnementale
- Habitudes de déplacement des employés / clients / visiteurs
- Mesures déjà prises en matière de mobilité
- Mettre en commun les résultats obtenus pour chaque entreprise



## Fixer des objectifs



- Faire valider les objectifs par la direction
- S'entendre sur une base commune (les objectifs peuvent bien entendu être plus ambitieux au niveau des entreprises individuelles)



## Choisir les mesures



- Consulter les employés
- Prévoir un planning large et discuter du budget
- Proposer un panel de mesures différentes
- Etablir une convention avec les entreprises participantes



## Communiquer

- Informer régulièrement en interne
- Faire la promotion de la démarche vers l'extérieur (médias, collectivités publiques, etc.)
- Consacrer une page intranet à la mobilité d'entreprise



## Evaluer

- Refaire un diagnostic, comparer l'état avant et après l'intervention
- Procéder à des évaluations régulières



## Personnes ressources en cas de questions

- DGMR, Division Management des transports, Canton de Vaud : 021 316 73 73 – [info.dgmr@vd.ch](mailto:info.dgmr@vd.ch)
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, Canton de Vaud : 021 316 60 21 – [info.spei@vd.ch](mailto:info.spei@vd.ch)
- Liste de [bureaux d'experts](#)

Le sigle  se réfère aux démarches inter-entreprises